**Zeitschrift:** NIKE-Bulletin

Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe

**Band:** 9 (1994) **Heft:** 1: Gazette

**Vorwort:** Editorial

Autor: [s.n.]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# EDITORIAL

#### Chers lecteurs,

La protection du patrimoine culturel et la conservation des monuments historiques n'ont pas de groupes de défense de leurs intérêts au sein des chambres fédérales. C'est ce qui explique que les moyens financiers accordés par le Parlement à ces deux secteurs ont été considérablement réduits. Actuellement, par exemple, la conservation des monuments historiques de la Confédération ne dispose que de environ 50 % des moyens financiers prévus dans le budget 1992 – 1995 et on est d'ores et déjà confronté au fait que la Confédération n'est guère en mesure d'assumer les tâches prévues par la loi dans ce domaine.

Le Centre NIKE s'est entretenu avec Thomas Onken, membre du Conseil des Etats, sur ce problème grave et sur d'autres sujets concernant la politique culturelle de notre pays. Ses explications sur la situation sus-mentionnée ne vont pas manquer d'intéresser nos lecteurs, c'est pourquoi nous avons sélectionné quelques extraits pour cet éditorial: «Je constate que rien ne vient de la base, c'est-à-dire des conservateurs des monuments historiques, des spécialistes de la protection du patrimoine, des collaborateurs des musées, aucune pression, pas plus de la part des associations et des organisations que de la part des cantons. L'opinion publique ne se manifeste pas non plus. Il faut de la pression, une pression permanente, un flot continu d'informations et de renseignements, des revendications répétées avec obstination, avec tenacité, c'est la seule façon de faire réagir les parlementaires! (...) Si je compare ce qui se passe dans d'autres domaines, le nombre de fois que je suis sollicité, le nombre de lettres, de pétitions, de coups de téléphone que je reçois, dans le domaine de la sauvegarde de la culture, c'est le calme plat et les conséquences sont là. Le soulèvement de la base, des personnes directement concernées, doit encore se produire! Peut-être que la situation n'est pas encore assez catastrophique! Mieux vaut ne pas attendre; je suis prêt à m'engager dans ce domaine comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises.» (voir page 23 ss.)